



CHARTRE DE L'ÉTALONNIER

> 2026 <

Est considérée, comme étalonniere, toute personne qui exploite pour son compte un étalon approuvé à reproduire dans un livre généalogique.

L'étalonniere s'engage à

ADHERER A L'ASSOCIATION NATIONALE DU CHEVAL DE TRAIT COMTOIS

et être à jour de sa cotisation, soit 50 € par chèque bancaire à l'ANCTC pour l'année civile 2026. Tout étalonniere signataire de cette chartre s'engage à la respecter et à en tenir une copie à disposition de sa clientèle.

L'ETALONNIERE S'ENGAGE A :

- Respecter la réglementation en vigueur relative à la reproduction des équidés et à la porter à la connaissance de son client.
- Contrôler la puce électronique de la jument à saillir.
- Envoyer sous 15 jours la déclaration de premier saut et, le cas échéant, la déclaration de naissance à l'IFCE.
- Remettre à son client, après complet règlement des sommes dues, le certificat de saillie.
- Héberger, nourrir et soigner en bon père de famille tous les équidés dont il a la garde. Comme l'oblige la législation, il tient un registre d'élevage à jour et s'est déclaré comme détenteur d'équidés auprès du SIRE.
- Tenir informé le propriétaire, ou le gérant des animaux qui lui sont confiés, des problèmes de santé importants qu'ils rencontreraient lors de leur séjour dans son établissement.
- Présenter son étalon à l'occasion d'un concours de Modèle & Allures à des fins de revue. L'étalon présenté devra donc être à jour de ses vaccinations contre la grippe.

L'ETALONNIERE S'ENGAGE A AVOIR SOUSCRIT :

- Une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle et valable jusqu'à la fin de la saison de monte.
- Le cas échéant, une assurance couvrant sa responsabilité en tant que gardien d'animaux et valable jusqu'à la fin de la période pendant laquelle il garde les animaux en pension.

Toute violation aux engagements de cette Charte expose le membre adhérent contrevenant à son retrait de la liste des étalonnières reconnus par l'Association de Race Trait Comtois.

Chartre à renvoyer **PAR MAIL** dûment complétée et signée, POUR LE **1^{ER} OCTOBRE 2026**, à :

admin@chevalcomtois.com



Charte à renvoyer PAR MAIL dûment complétée et signée,

POUR LE 1^{ER} OCTOBRE 2026, à :

admin@chevalcomtois.com

Je soussigné(e) (NOM et Prénom + nom du GAEC le cas échéant) :

Domicilié(e) à (Préciser l'adresse complète) :

.....

Étalonnier dans la race Trait Comtois, exploitant l'(es)étalon(s) suivant(s)

(Précisez la liste complète des étalons Traits Comtois exploités : nom précis et/ou numéro SIRE) :

NOM	SIRE	NOM	SIRE

Je déclare avoir pris connaissance de la présente charte et atteste de mon activité d'étalonnier :
Prestataire de service auprès d'une clientèle et/ou sur mes propres juments.

Je déclare tenir une comptabilité régulière que je tiens à disposition de l'Association Nationale du Cheval de Trait Comtois.

N° SIRET de l'entreprise (Obligatoire) : ____ _ (sans ce numéro pas de traitement)

(ou, à défaut, un certificat INSEE)

Fait à, le,

L'étalonnier

Damien PRETET
Le représentant légal par intérim
De l'ANCTC

Notice d'accompagnement :

Après concertation avec les Associations Nationales de Race, France TRAIT a acté que la professionnalisation de l'activité devait se poursuivre et donc encourager les personnes (physiques ou morales) ayant une activité déclarée. La signature de la Charte de l'Étalonnier constitue un acte d'engagement de ces professionnels dans une démarche de bonne pratique de l'activité et de transparence.

Quelques précisions :

Le numéro SIREN est le numéro d'immatriculation des entreprises (permettant d'émettre des factures).

NB : une personne retraitée est en droit de posséder une activité indépendante, donc un numéro SIREN.

Un certificat INSEE pourra être accepté.

Justificatifs à tenir A DISPOSITION de l'ANCTC (ne pas les envoyer !) :

- L'étalon saillit des juments extérieures à votre élevage (« clientèle ») :

Copie des factures se rapportant à chaque carte de saillie vendue. Seules les cartes de saillie justifiées par une facture seront retenues pour un éventuel système de calcul (facture à 0€ exclue).

- L'étalon saillit les juments de votre propre élevage (« autoconsommation ») :

Pour chaque carte de saillie, la photocopie de la carte de propriété de la (des) jument(s) (ou une attestation de carte de propriété dématérialisée). Seules les cartes de saillie justifiées seront retenues pour un éventuel système de calcul.

Les justificatifs NE sont PAS à joindre au carnet de saillie correspondant.

☐ J'adhère à ADHERER A L'ASSOCIATION NATIONALE DU CHEVAL DE TRAIT COMTOIS

Année civile 2026 - 50 €

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous contacter par simple mail à l'adresse suivante : anctc@chevalcomtois.com

					
APPEL DE COTISATION 2026					
NOM DU RÉFÉRENT			PRÉNOM DU RÉFÉRENT		
SI PROFESSIONNEL, NOM DE L'ENTREPRISE					
ADRESSE				CP	
COMMUNE					
TEL FIXE			PORTABLE		
MAIL				SIGNATURE	
FAIT LE			Diffusion de mes coordonnées : OUI/ NON		
A					

☐ J'adhère à la commission des Étalonniers privés.

Je joins un chèque de 200 € à l'ordre de la Commission des étalonniers privés
Mes coordonnées seront publiées dans le catalogue du National Comtois 2026.
Je serai autorisé à présenter un mâle à l'approbation lors du National Comtois 2026.

Date :

Signature :

--